

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 27 Septembre 2018
Nombre des Membres en exercice : 78

**OBJET : 2018-05-15 – DOMAINE ET PATRIMOINE (3.2) - AGREMENT DE
CESSION - ZAC CROIX SAINT NICOLAS**

DATE DE CONVOCATION : 20 SEPTEMBRE 2018

DATE DE L’AFFICHAGE : 04 OCTOBRE 2018 de l’extraire de Délibération

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Étaient présents :</u>	André FONTAINE, Jean-Louis CLAUDON, Gérald LIOUVILLE ayant la procuration de C. VERDELET, Jean-Luc LELIEVRE, Claude MANET, Jean-Luc STAROSSE, Emmanuel PAYEUR, Serge ZUFFELLATO ayant la suppléance de J-F. SEGAULT, Fabrice CHARTREUX ayant la procuration de JR. GORCE, Laurent GUYOT, Francis SIEDLECKY, Roger SILLAIRE ayant la procuration de C. MAURY, Isabelle GUILLAUME, Patrice KNAPEK, André MAGNIER, Michèle PILOT, Philippe MONALDESCHI, Isabelle GASPAS, Bruno BECK, Bernard DROUIN, Raphaël ARNOULD, Gérard BOULANGER, Serge GREGOIRE ayant la suppléance de T. MIGOT, Corinne LALANCE ayant la procuration de C. THERMINOT, Régis MATHIEU, Roger JOUBERT, Chantal PIERSON, Patrick THIERY ayant la procuration de F. MANSION, Philippe HENNEBERT, Jean-François MATTE, Elisabeth GILLET ayant la suppléance de K. JUVEN, Patrick FLABAT ayant la procuration de B. DEPAILLAT, Xavier RICHARD, Alde HARMAND, Lydie LEPIOUFF ayant la procuration de L. LALEVEE, Jorge BOCANEGRA, Christine ASSFELD LAMAZE, Olivier HEYOB ayant la procuration de G. HOWALD à compter de la 2018.05.31, Catherine BRETENOUX, Gérard HOWALD (départ à la 2018.05.31), Marie VIOT ayant la procuration de A. BOURGEOIS, Malika GHAZZALE (départ à la 2018.05.31), Mustapha ADRAYNI ayant la procuration de F. DE SANTIS, Claudine CAMUS ayant la procuration de M. GHAZZALE à compter de la 2018.05.31, Guy SCHILLING ayant la procuration de C. GAY, Fatima EZAROIL, Pascal MATTEUDI, Thierry BAUER ayant la procuration de E. MANGEOT, Marie-Jeanne CHRETIEN, Alain COCUSSE ayant la procuration de B. FABING, Denis PICARD, Christelle AMMARI, Dominique PERRIN (départ à la 2018.05.15), Jean Pierre COUTEAU.
<u>Étaient excusés :</u>	Thierry COLLET, Bernard FABING, Jean-François SEGAULT, Christophe MAURY, Jean-Robert GORCE, Christine THERMINOT, Clément VERDELET, Thomas MIGOT, Bernard DEPAILLAT, François MANSION, Kristell JUVEN, Fabrice DE SANTIS, Lucette LALEVEE, Alain BOURGEOIS, Catherine GAY, Etienne MANGEOT.
<u>Avis de procuration :</u>	12 procurations : du début à la 2018.05.30 ; 14 procurations : de la 2018.05.31 à la fin.
<u>Avis de suppléance :</u>	3 suppléances : du début à la fin.
<u>Secrétaire de séance :</u>	Guy SCHILLING
<u>Nombre de présents :</u>	54 présents du début à la 2018.05.14 ; 53 présents de la 2018.05.15 à la 2018.05.30 ; 51 présents de la 2018.05.31 à la fin.
<u>Nombre de votants :</u>	66 votants du début à la 2018.05.14 ; 65 votants de la 2018.05.15 à la fin.

Dans le cadre de sa mission de concessionnaire de la Z.A.C. de la Croix Saint-Nicolas à Gondreville, la SOLOREM a proposé à la **SARL H&CO** les conditions de cession d'un terrain, pour permettre la construction d'une aire de lavage pour véhicules avec à terme l'installation de locaux commerciaux.

L'entreprise souhaite acquérir un terrain d'une superficie d'environ **3 096 m²** sur les parcelles cadastrées section AC n°138p, 140p, 142p, 144p, 146p, 148p et 163p à Gondreville. Le prix de vente est de **35 € HT/m²** parcellaire, soit un prix de cession de 108 360,00 € HT.

Au regard de cette vente, le concédant (CC2T) devra contribuer à l'équilibre de l'opération par le versement d'une participation de 15 480 € HT lors de la clôture de l'opération de la ZAC de la Croix Saint-Nicolas. Une proposition d'avenant sera faite lors de la présentation du bilan de zone 2018.

Il est précisé que le montant définitif de la cession dépendra de la superficie exacte du terrain définie dans le document d'arpentage, à établir préalablement à la régularisation des présentes par le géomètre de la ZAC, et indiquée dans l'acte authentique.

Conformément à l'article 25 de la convention de concession d'aménagement du 8 décembre 2014, le Président propose au Conseil Communautaire de se prononcer sur l'agrément de la cession à la SARL H&CO.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'agréer la cession d'un terrain à la SARL H&CO sur la Z.A.C. de « La Croix Saint-Nicolas », au prix de 35 € HT le mètre carré parcellaire, soit pour un terrain d'une surface estimative de 3 096 m², le prix de 108 360,00 € HT. Le montant final de la cession dépendra de la surface exacte du terrain définie dans le document d'arpentage établi par le géomètre de la zone.**
- **D'approuver la participation du concédant au bilan de la ZAC Croix Saint-Nicolas à hauteur de 15 480 € HT.**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX